

Rétrospective en **responsabilité civile** | 2024

Camille de Salis

Janvier 2024 | Décembre 2024

CourEDH, 13.02.2024, Affaire Jann-Zwicker et Jann c. Suisse, requête 4976/20

L'amiante et le droit suisse de la prescription : nouveau camouflet par la CourEDH

Dans les circonstances exceptionnelles propres aux victimes de l'exposition à l'amiante, l'application des délais de prescription absolus par les autorités suisses (en particulier la manière de déterminer le dies a quo) a eu pour effet de restreindre le droit d'accès à un tribunal des requérants au point de porter atteinte à l'essence même de ce droit. Il y a donc eu violation de l'[art. 6 § 1 CEDH](#) (CdS). www.lawinside.ch/1420/

TF, 21.12.2023, 4A_614/2021

La légitimation passive du médecin opérant en milieu hospitalier

Il incombe au demandeur qui invoque la responsabilité du médecin à la suite d'une opération pratiquée en milieu hospitalier d'établir la légitimation passive de ce dernier. Pour ce faire, il doit établir l'existence d'un contrat de soins le liant au praticien, excluant que celui-ci ait pratiqué l'opération en tant qu'auxiliaire de l'établissement de soins dans l'exécution d'un contrat d'hospitalisation global (IB). www.lawinside.ch/1438/

ATF 150 III 413

L'action négative en responsabilité du fait des produits et le for du lieu de commission de l'acte illicite

L'action en constatation négative peut être introduite au for du lieu de commission de l'acte illicite ([art. 5 al. 3 CL](#)). En matière de produit défectueux, le lieu de commission se trouve au lieu où le producteur, dont la responsabilité est mise en cause, a lui-même agi, sans égard au lieu de fabrication des pièces détachées potentiellement à l'origine du défaut (IB). www.lawinside.ch/1460/

TF, 25.09.2024, 2C_1016/2022*

Inaction des garde-frontières suisses lors d'une urgence médicale : les dommages-intérêts et le tort moral prévus par la LRCF

Un père de famille ayant vu sa femme enceinte de 6 mois souffrir pendant plusieurs heures sans aide médicale lors d'une interpellation par les gardes-frontière suisses, ensuite de quoi son enfant est mort-né, est directement touché dans sa personnalité. Il obtient une réparation morale de CHF 1'000 (SP). www.lawinside.ch/1534/

Proposition de citation : CAMILLE DE SALIS, Rétrospective en responsabilité civile 2024,
<http://www.lawinside.ch/rc24.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/rc24.pdf>